

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 octobre 2025

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2025

Délibération n° 251002-07

***Adhésion au groupement de commandes pour la mise en œuvre
d'un service d'interprétariat en Langue des Signes Française (LSF)***

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Sylvain DULOUTRE

Présents : Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Annie PRAT, Elsa GAUTIER, Jean-Louis SPADA, Jean CLOT, Marie-France CROIX

Secrétaire de séance : Jean CLOT

Excusés ayant donné pouvoir : Nicolas MOUGIN (pouvoir Sylvain DULOUTRE).

Absents :

▲ 07 Adhésion au groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un service d'interprétariat en Langue des Signes Française (LSF)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Grenoble-Alpes Métropole renouvelle son adhésion à un dispositif d'accessibilité en Langue des Signes Française (LSF), en partenariat avec le prestataire Accéo, dans le cadre d'un groupement de commandes ouvert à ses communes membres.

- *Conformément à la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, les administrations ont l'obligation de proposer des moyens de communication adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes. Ce service permet de mettre en relation les usagers avec un interprète LSF à distance, via un dispositif de visio-interprétation.*
- *Le service, accessible via une tablette, un second écran ou une application mobile, peut être utilisé depuis le domicile de l'utilisateur ou directement à l'accueil des bâtiments communaux (mairie, bibliothèques, CCAS...).*
- *La Métropole propose à chaque commune intéressée de rejoindre un groupement de commande auprès de l'Ugap pour la période 2025-2029. Le coût du service est calculé en fonction du nombre d'habitants. Pour la commune, le coût est de 0€.*

- *Un accompagnement et une formation gratuite des agents d'accueil sera proposé par la Métropole via sa mission « Accessibilité Handicap ».*
- *Le Conseil est invité à se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce dispositif et à autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes qui sera transmise par la Métropole en juillet 2025.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

1. APPROUVE l'adhésion de la commune de Sarcenas au groupement de commandes piloté par Grenoble-Alpes Métropole pour la fourniture d'un service d'interprétation en Langue des Signes Française (LSF), pour la période 2025–2029.

2. AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes, à intervenir avec la Métropole, ainsi que tout document afférent à cette opération.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Sylvain DULOUTRE

